



Sessione di u 2 di dicembre 2024
Session du 2 décembre 2024

Decisione N° 2024-16
Décision N° 2024-16

Sustegni di e comune
Soutiens aux communes

L'an deux mille vingt-quatre, le 2 décembre, la Chambre des Territoires convoquée le 27 novembre 2024 s'est réunie dans la Salle des délibérations Jean Leccia, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président de la Chambre des Territoires.

Etaient présents : Mmes et MM.

Jean-Felix ACQUAVIVA, Don-Marc ALBERTINI, Anthony ALESSANDRINI, Attilius CECCALDI, François-Xavier CECCOLI, Jean-Claude FRANCESCHI, Pierre-Marie GERONIMI, Philippe GHIONGA, Paul-Louis GIANNECCHINI, Jean-Jacques GIANNI, Jean-Pierre LECCIA, Xavier LUCIANI, Jean-Marc MATTEI, Marie-France ORSONI, Jean, PERENEY, Louis POZZO DI BORGO, Ange-Toussaint ROCCHI, Patrick SANGUINETTI, Gilles SIMEONI, Charlotte TERRIGHI.

Etaient absents, excusés et ayant donné pouvoir : MM.

Fabien ARRIGHI à Philippe GHIONGA, Jean GIUSEPPI à Attilius CECCALDI, François TIBERI à Don-Marc ALBERTINI.

Etaient absents et excusés : MM.

Gilles, GIOVANNANGELI Dominique MAROSELLI, Achille, MARTINETTI Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Marie PASQUALAGGI, Antoine ROCCA, Pierre SAVELLI, Ange-Pierre VIVONI.

Etaient absents : MM.

François BERLINGHI, Paul-Antoine BERTOLOZZI, Benoît BRUZI, Nicolas CUCCHI, Jean-Louis DELPOUX, Jean-Baptiste, LUCCIONI, Pierre MARCELLESI, François-Marie MARCHETTI, Christophe MONDOLONI, Lionel MORTINI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Stéphane SBRAGGIA.

- VU** La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et son décret d'application n° 2017-1684 du 14 décembre 2017,
- VU** L'ordonnance n° 2016-1562 du 21 novembre 2016 portant diverses mesures institutionnelles relatives à la Collectivité de Corse,
- VU** La loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale,
- VU** Le décret n°2022-1663 du 26 décembre 2022 relatif aux modalités de désignation des membres de la chambre des territoires de Corse,
- VU** L'arrêté n°R20-2023-06-19-00001 du 19 juin 2023 fixant la liste des membres de la Chambre des territoires,
- VU** Le rapport de M. le Président de la Chambre des Territoires N° 2024-16, relatif au dispositif de soutiens aux communes,
- VU** Les documents relatifs aux dispositifs de soutien aux territoires présentés par les services en séance,

LA CHAMBRE DES TERRITOIRES

À l'unanimité des membres présents

DONNE ACTE de la tenue de trois réunions de travail au sein d'un bureau élargi de la Chambre autour de cette thématique, à la suite de la session plénière du 4 novembre dernier.

SALUE la qualité du travail fourni par les services de la Collectivité de Corse.

SE FELICITE des échanges enrichissants observés lors de ces ateliers et de la volonté de chacun de trouver des pistes opérationnelles et des mises en perspectives afin de se rapprocher des spécificités des territoires pour la rédaction d'un nouveau règlement des aides.

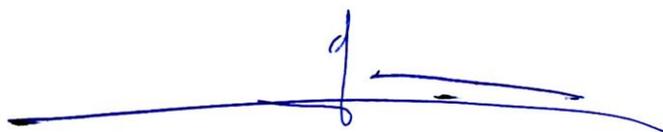
PREND ACTE de la prise en compte, par la Collectivité de Corse des inquiétudes soulevées par les membres, liées au contexte budgétaire en ce qui concerne notamment les factures en instances et dont les dépenses ont déjà été engagées.

SOUHAITE par conséquent qu'une réelle distinction soit opérée entre la dotation quinquennale et les autres fonds, compte tenu de la vocation structurante de ce dispositif et dans un souci de préservation du principe de libre administration des collectivités.

SALUE l'engagement de la Collectivité de garantir d'une part une continuité dans le traitement des dossiers déposés dans les délais au titre de l'exercice 2020-2024 mais également, de confirmer l'éligibilité d'une demande pour un versement en 2026.

PREND ACTE de la volonté de la Collectivité de Corse d'étudier la détermination d'un taux d'intervention transitoire dans l'attente du futur règlement des aides afin d'écartier une année sans participations financières pour la période 2025.

**U Presidente di a Camera di i Territorii,
Le Président de la Chambre des Territoires,**

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'G' and 'S' followed by a horizontal line with a small loop at the end.

Gilles SIMEONI